

## Avis d'attribution- MP 2024-05

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

### **1. Pouvoir adjudicateur :**

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : [mpublics@atc.corsica](mailto:mpublics@atc.corsica)

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

- **Profil d'acheteur :** <https://www.achatspublicscorse.com/>.

Statut : Etablissement public local à caractère industriel et commercial

Activité(s) principale(s) : Tourisme

### **2. Objet de l'accord-cadre :**

Emission, fourniture et livraison de titres restaurant sous forme papier à destination des collaborateurs employés par l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC).

<b>Référence à la nomenclature européenne (CPV) principal</b>	66133000-1 « Services de traitement d'opérations et services de compensation »
---	--

**3. Procédure :** MAPA ouvert - Accord-cadre à bons de commande monoattributaire passé par un pouvoir adjudicateur avec montant maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

**4. Date d'attribution du marché :** 20 juin 2024

**5. Nombre d'offres reçues :** 2

### **6. Nom du titulaire :**

Edenred France Mme.

166/180 Boulevard Gabriel Péri

92240 MALAKOFF

**7. Montant maxi HT sur la durée du contrat :** 221 000.00 € HT

**8. Durée :** 24 mois.

### **9. Litiges et recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

**10. Support de publication :** Transmis le 25 juin 2024, BOAMP, Corse-Matin, [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com), [www.corsica-pro.com](http://www.corsica-pro.com).